



AJL976.yt

Plateforme d'annonces légales

MEDIALEX

Type : Constitution de société

Edition : ffff

Parution web : 2025-10-15

Parution print : 2025-10-15

AVIS DE CONSTITUTION

LA GALETTE DES GARS - SAS de 1000 € - Siège social : 254 rue de la Palmeraie Tsoundzou 97600 MAMOUDZOU
constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : LA GALETTE DES GARS

Siège : 254 rue de la Palmeraie Tsoundzou, 97600 MAMOUDZOU

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet :

- La fabrication, la vente et la distribution de galettes, crêpes et tous produits alimentaires, à emporter, à consommer sur place ou en vente ;
- La vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées, à emporter, à consommer sur place ou en vente ambulante ;
- L'exploitation de toute activité de restauration ;
- L'organisation, la gestion et la prestation de services dans le domaine de l'événementiel ;
- L'acquisition, la gestion, la location, la rénovation et la vente de biens immobiliers ;
- Toute activité connexe, accessoire et complémentaire à ces activités.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président :

Monsieur Allan JAVAUDIN, demeurant 4 impasse Tsongoma Passamainty, 97605 MAMOUDZOU

Directeurs généraux :

Monsieur Sylvain LE DU, demeurant 434 rue de la Palmeraie, Tsoundzou, 97600 MAMOUDZOU

Monsieur Clément PESQUEIRA, demeurant 4 impasse Tsongoma Passamainty, 97605 MAMOUDZOU

Monsieur François TRIQUET, demeurant 4 impasse tsongoma Passamainty, 97605 MAMOUDZOU

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MAMOUDZOU.

POUR AVIS

Le Président